



Institut de Formation
Consulaire
Ariège-Pyrénées

EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Objectif : Acquérir une démarche structurée vous permettant d'évaluer vos risques professionnels, d'aboutir à la rédaction du document unique et de bâtir un plan d'action.	Public visé : Chefs d'entreprise, personnes ayant à rédiger le document unique.
Pré requis : Pas de pré requis nécessaire pour cette formation	Profil animateur : Formateur spécialisé intervenant pour le compte de la CCI Ariège
Méthodes pédagogiques : L'analyse de situations réelles ainsi que des exercices pratiques permettront aux stagiaires de s'approprier les outils et les techniques proposés au cours de la formation. Les travaux pratiques réalisés par les participants dans leurs entreprises et la présentation qu'ils en font devant le groupe et les formateurs permettent de valider la bonne intégration de la formation ainsi que la justesse de l'évaluation pratiquée.	Evaluation : Ecritte et orale (Démarche qualité de la CCI)
Organisation : (nous consulter pour un stage au sein de votre entreprise – INTRA -)	
Lieu : Institut de Formation Consulaire Ariège Pyrénées (IFCAP) – Quartier Saint-Antoine - 09000 SAINT-PAUL de JARRAT	
Durée : 3 jours (21 heures)	
Coût : 840,00€ / personne en inter-entreprises	
Effectif minimum : 4 personnes (si ce stage est organisé en inter-entreprises)	

PROGRAMME (*)

1. Première journée : <ul style="list-style-type: none">- Les enjeux de l'évaluation des risques- Définitions et accidents de travail- Le contexte réglementaire- Les responsabilités civile et pénale- Présentation générale de la démarche d'évaluation des risques en 4 étapes- Les rôles du chef d'entreprise et de la personne ressource- Le découpage en unités de travail (étape 1)- L'identification des dangers et des risques (étape 2). 2. Deuxième journée : <p>Complément à l'étape 1 : description travail Le stockage de produits dangereux (étape 2 : identification des dangers) Estimer et évaluer les risques (étape 3)</p>	<p>Etude de cas sur l'estimation des risques Planifier les actions à mettre en œuvre (étape 4) Exemples de solutions / Règles à respecter L'accueil des nouveaux embauchés / intérimaires.</p> 3. Troisième journée : <p>Quelle présentation pour le document unique ? Les documents constituant le classeur Mise à disposition du Document Unique La mise en place d'indicateurs pour le suivi des actions Le risque routier, alcool et autres substances La communication en temps de crise Questions / Evaluation de la formation</p>
---	---

(*) Ce programme est donné à titre indicatif et peut être adapté en fonction des besoins des stagiaires participant à cette formation

<p>IFCAP Service Emploi Formation Quartier Saint-Antoine 09000 SAINT-PAUL de JARRAT Tél : 05 61 02 03 43 Mél : emploi-formation@ariego.cci.fr Site :</p>	Contact : Madame Maryline HUAULT Assistante Emploi-Formation
Siret : 180 900 011 00016 – N° Déclaration activité : 73 09 P0001 09 NAF : 9411 Z	

Quartier Saint-Antoine - 09000 Saint-Paul-de-Jarrat • Tél. : 05 61 02 03 40 • Fax : 05 61 02 03 30

un centre de formation

@ : ifcap@ariego.cci.fr • <http://ifcap.ariego.cci.fr>



N° de déclaration d'activité : 7309 P 0001 09 - SIRET : 180 900 011 00016
NAF : 9411 Z - TVA Intra : FR 80 180 900011

